

**10 Port-Gentil**

**Journée internationale des droits de l'Homme  
La maladie mentale en débat**

Fidèle AFANOU EDEMBE  
Port-Gentil / Gabon

*A la faveur de la journée "Portes ouvertes" qu'elle a organisée lors de la célébration de la Journée internationale des droits de l'Homme, l'Ong "La Voix des Oubliés" a convié ses partenaires à réfléchir sur cette pathologie qui touche plusieurs personnes.*

A l'Ong "La Voix des Oubliés", il a été question de poser la problématique sociale des handicapés d'un

type particulier, les malades mentaux, à travers une conférence-débat, le samedi 10 décembre, à l'occasion de la journée "Portes ouvertes" qu'elle a organisée à Port-Gentil, en partenariat avec la station locale de la Radiotélévision gabonaise, Radio Mandji. C'est ainsi que les jours précédents la célébration, les auditeurs ont été invités à participer à une émission en rapport avec le thème retenu, en posant des questions et en faisant des témoignages. La conférence, organisée à direction des Affaires sociales et animée conjointe-



François d'Assise Mouloungui (debout), psychologue-clinicien, lors de sa communication sur la santé mentale. Photo du milieu : Le procureur adjoint du tribunal de Port-Gentil, Darnel Nguema Ondo (micro) a exposé sur la problématique de la présence des malades mentaux en milieu carcéral. Photo de droite : L'assistance dont un chef de quartier (debout) intervenant durant les échanges.

ment par François d'Assise Mouloungui, psychologue clinicien en fonction dans ladite direction, et Nina Nzoutsi Pouna, responsable du service de psychologie du Centre hospitalier régional de Ntchengué, a permis aux visiteurs, venus nombreux, d'être éduqués sur cette pathologie qui touche nombre de compatriotes.

L'on y retiendra que la notion de santé mentale a évolué à travers le temps et les lieux. Chez les Bantous, la folie a été assimilée à une "possession par les fantômes", "un esprit qui le dérange", etc. ou encore par le fait que "on a trop cherché", c'est-à-dire qu'on a commandé quelque chose (chaînette, bague magique, etc.) qui met l'individu en contact avec l'au-delà, le diable, pour obtenir fortune. Et lorsqu'on enfreint les règles, on sombre dans la folie.

Il faut également ajouter les initiés qui auraient rompu des pactes conclus et, bien entendu, les victimes de la consommation des drogues.

Pour les conférenciers, la différence entre ceux que nous appelons communément des fous et ceux qui sont "normaux" est très mince. Et il est possible de soigner ces sujets par des techniques et des méthodes avérées, afin qu'ils puissent reprendre leur place dans la société et participer à son développement. Au lieu donc, comme c'est souvent le cas, de rejeter le malade mental, il y a plutôt lieu de lui tendre la main.

Parmi ces patients, il faut distinguer les névrosés des psychotiques. Les premiers ne sont pas coupés des réalités, sont conscients de leur état et peuvent, d'eux-mêmes, aller se faire consulter. Alors que les seconds n'habitent pas leur corps et n'en ont pas conscience.

Dans la prise en charge des malades mentaux, il y en a qui ont trouvé la paix intérieure dans les églises ou encore auprès des tradipraticiens.

Du côté de la science, des spécialistes ont été formés pour prendre en charge les différents cas (psychanalystes, psychiatres, psychologues-cliniciens, etc.) et ne demandent qu'à recevoir les cas recensés.

**CODE PÉNAL**• Les orateurs ont reconnu les insuffisances existantes en matière d'offres de spécialistes dans notre pays, mais ont indiqué les pistes actuellement en présence et susceptibles d'apporter des solutions aux familles confrontées à des cas de maladie mentale.

Une des préoccupations de l'Ong "La Voix des Oubliés" étant la présence en milieu carcéral de sujets malades mentaux, Darnel Nguéma Ondo, adjoint au procureur de la République, a apporté un éclairage à l'assistance. Après avoir rappelé que l'article 50 du Code pénal dispose: « N'est pas punissable celui qui était atteint, au moment de l'infraction, d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli son discernement ou le



Une vue de l'assistance durant la conférence-débat

contrôle de ses actes», il a estimé que l'on pouvait, par contre, poursuivre le malade mental au civil et pouvoir établir des responsabilités, qui pourraient aller jusqu'à atteindre l'Etat, censé protéger les citoyens.

Dans tous les cas, a déploré Me Solange Yenou, présidente de La Voix des Ou-

bliés, lorsqu'un malade mental est impliqué dans un délit, et en attendant qu'un spécialiste puisse être mandaté pour statuer sur son état psychique, il est détenu avec d'autres prisonniers dans des structures qui ne sont pas adaptées pour accueillir de tels sujets. Le débat, à ce niveau, reste donc entier.

**Tour de ville**

**Une poubelle sur la chaussée**



"Orphelins" de leur bac à ordures, retiré de son emplacement il y a quelque temps, les habitants du quartier "Les Trois Filas", dans le deuxième arrondissement de la commune de Port-Gentil, sont bien obligés de déverser à même le sol, leurs déchets ménagers. Il en résulte des désagréments pour les usagers, dès lors que, sur une bonne partie de la chaussée, ces immondices ont remplacé le revêtement.

**De la ferraille en bordure de route**



Certainement faute d'un espace adéquat, un ferrailleur exerçant non loin de la prison centrale de Port-Gentil, n'a pas trouvé mieux que de stocker sa réserve de la route. Le plus cocasse, c'est que cela se fait à la barbe des matons et des autorités municipales de l'arrondissement !

**Un poteau électrique en décadence**



On ne le dira jamais assez : la maintenance des infrastructures n'est pas encore une chose ancrée dans la mentalité des compatriotes. Bien au contraire, nous préférons souvent agir lorsque le mal est déjà fait. Le cas de ce poteau électrique, victime des constructions environnantes, dans le premier arrondissement de la commune de Port-Gentil et qui, à la moindre secousse, pourrait s'abattre sur une toiture, non loin du carrefour Ngadi.

**Effectué par J.P. ALLOGHO**

**Institut Supérieur Skills**

Ethique - Compétence - Excellence  
Partenariat N°00470/MENESTFPCJS



" Parce que les petits détails font les Grandes Réussites"

**FORMATION EN PRESENTIEL ou en ligne allant jusqu'au Master**

Filières :

- Agronomie
- Communication Visuelle
- Gestion des Ressources Humaines
- Sciences de l'Education
- Qualité-Sécurité & Environnement
- Logistique & Transport
- Traduction Spécialisée
- Maintenance Bureautique
- Maintenance Informatique & Mobile
- Tourisme Hôtellerie & Restauraton
- Gestion scolaire & universitaire
- Electricité/Electrotechnique
- Gestion documentaire
- Informatique de Gestion

**CONTACTS :**

Tél. : 05 45 58 20

E-mail [skillsgabon@gmail.com](mailto:skillsgabon@gmail.com)

site web : [www.institutskills.info](http://www.institutskills.info)

**Nous sommes situés entre la Pharmacie de Garde et le Rond point de Nzeng-Ayong**

NB / Certains modules de formations sont en Anglais

**FORMATION PROFESSIONNELLES DELOCALISEES DU CANADA**

(parchemin délivré par Robertson collège du Canada)

Filières :

- Adjoint(e) Administratif(ve) & Comptable
- Administration des Affaires
- Administration Réseaux
- Conseiller en Voyage/Tourisme
- Management Hôtellerie, Restauration & grands évènements
- Informatique de Gestion option développeur d'application.

**Formations Courtes certifiantes**  
(parchemin délivré par EMERIT Canada)

- Directeur de la restauration (80h)
- Directeur d'Activités Spéciales (70h)
- Coordinateur d'Activités Spéciales (50h)
- Superviseur de premier niveau (45h)
- Préposer aux services des Mets et Boissons (25h)
- Représentant des Ventes (35h)
- Préposer à la Reception(30h)
- Préposer aux Reservations(30h)
- Formateur en Tourisme(35h)

**Formations Exclusivement en ligne**  
(Certificat délivré par l'Institut de Technologies d'Alberta Canada)

- Opérateur Production Gaz et Pétrole
- Gestion Gaz et Pétrole
- Opérateur Traitement du Minéral et de la concertation